TP-CHARTE INFORMATIQUE

Quelle politique appliqueriez-vous dans la charte informatique Comment allezen ce qui concerne les Identifier les vous diffuser Identifier les fichiers en provenance usages l'information d'internet. points clés de la personnels et auprès de vos professionnels. utilisateurs. charte informatique.

1

La Charte informatique mentionnée mentionne plusieurs points clés

1. **Équipements de travail :** les conseils régionaux mettent à disposition du télétravail

Équipement nécessaire à la réalisation des activités

professionnel. En cas de vol, les travailleurs à distance doivent immédiatement

Informez votre direction et les services intégrés des ressources et des systèmes d'information.

2. Installation et utilisation des logiciels : les télétravailleurs doivent respecter Règles de confidentialité et de protection des données dès lors sa maison. Les travailleurs à distance ne devraient pas installer de logiciel Autorisés par le service informatique du Conseil Régional sur leur poste de travail Travail. Uniquement si l'échange d'informations est sécurisé Le logiciel de connexion au système d'information est activé et connecté.

3. **Assistance :** Les comités régionaux fournissent des services d'assistance Les calculs techniques sont effectués pendant les heures de bureau. Si un dysfonctionnement survient ou

Les travailleurs à distance doivent avertir en cas de dysfonctionnement de l'équipement Contactez immédiatement le service informatique et téléphonique.

- 4. Confidentialité et protection des données, sécurité du système Information: Les travailleurs à distance doivent respecter les règles suivantes: Confidentialité, protection des données et sécurité. Il doit aussi Se conformer aux règles actuelles de la Charte informatique du Conseil Régional.
 - 5. **Coût:** les travailleurs à distance doivent avoir accès au système Télécommunications permettant les connexions aux réseaux informatiques la zone. Les abonnements ne sont pas pris en charge ou La communauté ne soutiendra pas les communications.

2

II-Objectifs de la Charte Usage professionnel

- 1. **Utilisation des équipements de travail :** matériel fourni par l'unité Les comités régionaux tels que les micro-ordinateurs sont conçus pour Événements professionnels dédiés aux travailleurs à distance.
- 2. Installation et utilisation du logiciel : logiciel installé sur le poste de travail Le statut de télétravailleur doit être autorisé par le service après-vente Conseil Régional Informatique. Les travailleurs à distance ne devraient pas Installation de logiciels non autorisés par le service informatique Matériel professionnel fourni par la communauté.
- 3. **Assistance :** Des services d'assistance sont disponibles pour les travailleurs à distance Effectuer des calculs techniques pendant les heures de bureau pour résoudre les problèmes d'équipement de travail.
- 4. **Confidentialité et protection des données :** Les télétravailleurs doivent respecter les règles de confidentialité, de protection des données et de sécurité des systèmes d'information du Conseil Régional.



Usages personnels:

- 1. Lieu de travail à domicile : Le télétravailleur doit disposer d'un espace de travail à son domicile où sera installé le matériel professionnel.
- 2. Coût: Les télétravailleurs doivent être détenteurs des systèmes de télécommunications permettant de se raccorder au réseau informatique de la Région. Aucune prise en charge en termes d'abonnement ou de communication ne sera supportée par la collectivité.
 - 3. **Assurance :** En cas de vol du matériel professionnel, le télétravailleur doit avertir immédiatement sa hiérarchie et le Pôle Moyens Généraux et SI.

III - Politiques strictes fournies sur la base de la charte informatique Les fichiers provenant d'Internet sont soumis à des contrôles stricts pour garantir leur sécurité Système d'Information.

- 1. Contrôle du téléchargement : source de téléchargement du fichier Internet doit être limité et contrôlé. uniquement les fichiers de Les sources crédibles d'informations nécessaires au travail doivent être autorisées.
- 2. **Utilisez un programme antivirus** : tous les fichiers téléchargés depuis Internet Sera automatiquement analysé par un logiciel antivirus avant d'être supprimé ouvert ou exécuté.
 - 3. **Mises à jour régulières :** antivirus et logiciels antivirus Les systèmes d'exploitation doivent être mis à jour régulièrement Protégez-vous des dernières menaces en ligne.
 - 4. Formation des utilisateurs : les utilisateurs ont besoin d'une formation Détecte les menaces potentielles telles que le phishing et le phishing Comprendre l'importance de télécharger uniquement des fichiers Source d'information fiable.
- 5. **Politique de mot de passe :** une politique de mot de passe solide est requise. Mis en œuvre pour protéger les comptes et les données des utilisateurs



IV- Comment allez-vous diffuser l'information auprès de vos utilisateurs.

Pour diffuser l'information auprès de mes utilisateurs, Je vais présenter les points Importants de manière claire et simple afin que les utilisateurs puissent facilement comprendre les politiques et les responsabilités associées à l'utilisation des ressources informatique.

Exemple :Si dans ma charte il est interdit d'utiliser des clés USB sur qui reviennent de l'extérieur en entrepris

Je donnerais les causes de cette Clause et aussi les conséquences suite au non respect de cette Clause de la charte



